



Pension alimentaire sans preuve de scolarité

Par **Glad83**, le **25/09/2021** à **10:23**

Bonjour,

Nous payons une pension alimentaire depuis 2003, aujourd'hui l'enfant a 19 ans. Nous n'avons ni l'adresse de domiciliation, ni attestation de scolarité, ni preuve de travail. Nous n'avons qu'un numéro de portable de la mère. A part nous menacer de faire réviser la pension, et nous dire qu'elle est toujours à sa charge, elle ne nous fournit aucun document. Nous n'avons plus de contact avec l'enfant, et vivons à + de 1.000 km. Quel droit avons nous ?

Merci.

Par **youris**, le **25/09/2021** à **10:34**

bonjour,

vous indiquez, par sms, à la mère de votre fille, que vous avez l'intention de saisir le JAF pour demander la diminution, voir la suppression de la pension alimentaire puisqu'elle se refuse à vous donner des preuves de la situation de votre fille.

vous gardez en mémoire le sms.

voir ce lien :

[pension alimentaire enfant majeur](#)

salutations